

**« LA COMBINAISON DES METHODES
QUANTITATIVE ET QUALITATIVE :
UN EXEMPLE D'UNE ANALYSE EN AFRIQUE SUB-
SAHARIENNE »**

Mustapha **OMRANE***

Résumé :

Depuis plusieurs décennies, le rapport entre la croissance démographique et la disponibilité de la terre arable est d'actualité dans de nombreux pays Sud. Plus la population augmente, moins il y a de terre disponible, et plus l'on voit émerger des comportements et se renforcer comme la mobilité ou encore les conflits fonciers. Les individus dans les milieux ruraux cherchent à s'adapter à cette situation de manque de terre et d'insécurité alimentaire. Ainsi, des comportements démographiques, comme la fécondité sont vus comme cause de la raréfaction des surfaces exploitables, et d'autres tels que la migration comme réponse à la pénurie de la terre arable.

Est-ce que le niveau de fécondité observé en milieu rural de Madagascar s'explique par les besoins en main-d'œuvre de l'exploitation agricole familiale ? C'est à cette question que ce travail se propose de répondre. Il s'agit de voir si les ménages ruraux, dans un contexte de pauvreté, mènent conjointement des stratégies démographiques (ici la fécondité) et des stratégies économiques (gestion de l'exploitation agricole). L'analyse est fondée sur des données quantitatives et qualitatives recueillies entre 2003 et 2006 dans une zone rurale des Hautes Terres de Madagascar. Nous tenterons de vérifier les principales théories sur la question terre-fécondité et montrerons l'importance du contexte culturel dans l'analyse socio-démographique.

* Maître de conférences à l'Université de Khemis-Miliana. Chercheur associé au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD).

Mots clés : Croissance démographique, Disponibilité en terre, Milieu rural, Madagascar.

Codes JEL : N3.

Introduction

Depuis ces vingt dernières années, la question du développement est étroitement liée à celle de la relation population-environnement. Les recherches dans le domaine du développement dit « durable » sont de plus en plus menées à partir de problématiques fondées sur une interaction entre population et environnement, en raison de l'impact croissant de l'activité économique humaine sur l'environnement naturel. Le débat autour de cette thématique a donc donné naissance à la triade population-environnement-développement. Cette orientation intellectuelle qui atteste de l'importance du rapport population-environnement dans la recherche d'un développement « durable » vaut à la fois pour les pays développés et les pays en développement.

Dans ce contexte, nous avons privilégié d'étudier la relation à l'échelle de l'individu et du ménage (niveau micro), et de la communauté (niveau meso), d'adopter une analyse socio-démographique afin de saisir la dimension historique et les dynamiques de population et foncière actuelles dans les Hautes Terres de Madagascar. L'analyse tentera de mettre en évidence l'imbrication des sphères sociale, économique et institutionnelle autour de la terre. Plus particulièrement, il s'agit de voir comment s'opèrent les interactions entre, d'une part la dynamique socio-démographique de la population et d'autre part la logique de gestion des ressources foncières (héritage, partage, etc). Dans un contexte de grande pauvreté et de manque de surfaces arables, l'individu vit dans une situation très précaire quant aux conditions mêmes de sa subsistance et il accorde donc une valeur considérable à son patrimoine foncier. Cela nous a conduits à approfondir la question de l'accès à la terre qui demeure la principale source de revenu pour les populations locales.

Nous tenterons de répondre à la question centrale que nous nous posons : comment le foncier influe sur la population, c'est-à-dire en matière de comportements démographiques, et inversement comment la population influe sur le foncier, en termes de modes d'accès à la

terre et de sa gestion ? Cet article tente de mettre en exergue la combinaison de méthode quantitative et qualitative appliquée à une problématique sur la relation population-développement en Afrique sub-saharienne. Nous verrons à travers ce travail sur Madagascar la nécessité de combiner une approche quantitative et une approche qualitative dans la collecte de données puis dans leur analyse.

Sur le plan quantitatif, les données de ce travail proviennent d'une enquête menée auprès de 1621 ménages dans une zone rurale malgache. D'autres informations complémentaires ont été récoltées à travers de nombreux entretiens réalisés dans la zone de recherche dont le contenu a fortement éclairé l'analyse dans son ensemble.

Méthodologie

La zone de recherche

La zone d'étude du Programme de recherche « Dynamique démographique et développement durable dans les Hautes terres malgaches-4D)¹ dont est issu cet article est la commune rurale d'Ampitatafika à une centaine de kilomètres au sud de la capitale Antananarivo. Elle se situe dans la région du Vakinankaratra, à mi-chemin entre la capitale et Antsirabe (la plus grande ville des Hautes Terres après Antananarivo). Ampitatafika est traversée par la route nationale n°7 qui mène vers les Provinces du sud, la superficie de la commune est d'environ 140 km². La commune est composée de 25 villages (*fokontany*). Le Programme 4D a délimité sa zone d'intervention sur neuf villages, soit 34 km² et 1621 ménages. L'équipe du Programme a procédé à un travail de délimitation à partir des frontières naturelles (cours d'eau, ligne des crêtes) telles qu'indiquées par les habitants de chaque village. Ces limites reflètent la réalité dans la mesure où elles traduisent la notion de terroir, c'est-à-dire les terres qui appartiennent aux membres de la communauté villageoise.

¹ Le Programme 4D auquel nous avons participé dans le cadre de la formation doctorale, associe six institutions malgaches (Institut Catholique de Madagascar, INSTAT, Ministère de la Population, Centre National de Recherche sur l'Environnement, PACT Madagascar, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques d'Antananarivo) et trois institutions françaises (LPED/ Institut de Recherche pour le Développement-Université de Provence, Popinter/Université Paris-V, Forum/Université Paris-X).

L'enquête Référence sur l'ensemble des ménages de la zone présente un cadrage local riche en informations. Nous pouvons dégager les caractéristiques du contexte socio-économique dans lequel évolue la population locale. Elle se caractérise par : (i) une forte densité de population de l'ordre de 200 hab/km², largement supérieure à la moyenne nationale (26 hab/km²). La région des Hautes Terres centrales est la plus densément peuplée de Madagascar. La densité de population dans la Province d'Antananarivo est de plus de 61 hab/km² selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1993 (République de Madagascar 1993) ; (ii) une forte pauvreté (70% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté) ; (iii) une exigüité des terres agricoles créant une saturation de l'espace agricole (vocation principale de riziculture). La taille moyenne des exploitations agricoles est de 0,46 hectare et (iv) des problèmes de dégradation de l'environnement (inondations, érosion des sols, ensablement...).

Les sources de données

L'objectif du Programme 4D, tel que défini au préalable, n'était pas d'avoir une zone statistiquement représentative de la région des Hautes Terres, mais de concentrer les efforts sur une petite zone connaissant une forte densité de population, et d'appliquer une méthodologie de recherche qui tente d'analyser les interactions entre les dynamiques socio-démographiques et la gestion des ressources naturelles.

Comme son nom l'indique, l'Enquête Référence du Programme 4D² constitue une référence « chiffrée » de l'analyse. Mais celle-ci étant insuffisante pour répondre à notre questionnement, il était essentiel de mener des recherches qualitatives complémentaires dans la zone d'étude durant les trois séjours effectués à Madagascar (de 2003 à 2006) en fonction de l'évolution de la réflexion :

² En effet, le questionnaire de l'Enquête Référence a tenté de creuser ces problématiques en posant des questions aux chefs de ménage et à leurs conjoints. Le questionnaire se compose de huit modules : Composition et conditions de vie des ménages ; migration, fécondité, etc.

–une enquête qualitative auprès de trente chefs de ménage (en grande majorité des hommes) choisis de manière aléatoire³. Les questions des entretiens directifs et semi-directifs portaient sur les modes de transmission et de gestion des terres. Cette collecte avait suscité de la méfiance parmi certains enquêtés qui avaient peur de perdre leurs terres. Les habitants s'inquiétaient du travail d'investigation mené par un étranger sur « leurs terres » et nous posaient des questions sur l'objectif comme celles-ci : « *Qui vous envoie ? Pourquoi vous faites cette enquête ? Qu'allez-vous faire avec cela ?* ». Il aura fallu réitérer l'objectif purement scientifique de l'étude, et les chefs de village ont joué un rôle essentiel dans le déroulement de cette phase de recueil de données. Nous avons réalisé des entretiens auprès de quinze femmes en union afin de récolter des informations sur l'accès à la terre pour les femmes. En matière de choix au mariage et sa relation avec l'accès à la terre, nous avons pu mener cinq entretiens auprès de couples (les hommes et les femmes ont été interrogés séparément) afin d'explorer le lien éventuel entre l'accès à la terre et l'entrée en union. Nous n'avons pas réalisé des entretiens spécifiques sur la santé de la reproduction, car nous disposons d'informations sur la question à partir des différentes séries d'entretiens que nous avons pu mener sur le terrain ;

–dix entretiens⁴ ont été menés sur la perception de la sécurité vieillesse des individus et le travail des enfants. Nous avons mené ces entretiens auprès d'individus ayant des enfants en bas-âge et/ou en âge adulte ;

–quatorze entretiens réalisés auprès de chefs de ménage et leurs conjoints ayant des enfants en migration. Les enquêtés appartenaient à huit villages de la zone de recherche ;

–six entretiens auprès de ménages ayant des enfants adultes et aucun enfant migrant, réalisés dans cinq *fokontany* de la zone (les

³ Pour tous les entretiens que nous avons réalisés, la méthode était la même : une collègue malgache posait les questions et me traduisait les réponses, je prenais ensuite des notes. Cette méthode permet une meilleure gestion de l'entretien : poser des questions en fonction des réponses, élargir les connaissances sur des situations particulières et éviter de poser des questions auxquelles l'individu aura répondu.

⁴ L'analyse approfondie de cette étude qualitative ne sera pas présentée dans ce travail, mais ses grandes lignes ont servi à appuyer la réflexion. Idem pour la question de la migration.

questions étaient très ouvertes et portaient sur la logique du ménage en matière de migration). En outre, des entretiens menés de manière occasionnelle avec des chefs de village de la zone, des agents administratifs à la mairie se sont avérés très utiles, notamment en matière de gestion foncière à l'échelon communal. La quantité importante des données qualitatives recueillies peut paraître excessive. En vérité, chaque phase de collecte était le résultat de l'analyse des informations d'une collecte précédente. Le détachement vis-à-vis du terrain de recherche a permis cette progression des idées.

Le recours à cette série d'entretiens sur plusieurs aspects de la problématique n'a pas été envisagé de façon préalable. Il s'agit bien de décisions prises dans un long processus de réflexion qui a débuté avec la revue de la littérature, jusqu'aux premières visites de terrain, puis au cours de l'enquête quantitative. C'est bien durant cette étape que la vision de la recherche a été éclairée. Naturellement, durant le même processus, l'analyse des premiers résultats de la collecte des données quantitatives nous a amené à poser de nouvelles questions, ce qui a justifié la poursuite de l'immersion sur le terrain et la planification des entretiens. La combinaison des méthodes quantitative et qualitative dans cette recherche ne signifie pas pour autant une scientificité optimale de l'étude, mais plutôt une tentative visant à mieux comprendre la réalité, comme le souligne à juste titre Lacombe (1997, p. 401) : « Dans les collectes qualitatives, l'objet observé et l'observateur, et leur rencontre, créent la méthodologie, laquelle est difficilement transférable en une autre configuration. D'où le sentiment d'*unique* que donnent ces recherches, et les contestations que l'on entend sur leur caractère scientifique. La généralisation des résultats n'a aucune évidence : tout est inscrit dans une configuration particulière de l'espace et du temps, d'un état particulier de l'objet observé et du sujet observant ».

L'interaction population – foncier

A Madagascar, comme dans de nombreux pays du Sud, la pression démographique ressentie depuis les années 1970 a accentué la demande sur les ressources et entraîné la saturation des surfaces arables qui restent, pour les populations rurales vivant dans une grande pauvreté, la principale source de survie (70% de la population de Madagascar est rurale). La déforestation est un autre indicateur de

la pression sur les ressources foncières : dans les années 1950, le couvert forestier représentait environ 30% du territoire de l'île, dans les années 2000 environ 20% est recouvert par la forêt. Chaque année, quelque 200 à 300 000 hectares de forêt disparaîtraient (Grouzis *et al.*, 2000). Cette dégradation est due notamment à la pratique des cultures sur brûlis, connues à Madagascar sous l'appellation de *tavy*⁵, au déboisement pour les besoins des ménages en énergie ou en construction et les feux de brousse provoqués par les éleveurs dans l'objectif d'accéder à plus de pâturage.

En conséquence, l'intérêt pour l'environnement grandit et la protection de la biodiversité devient une préoccupation de l'Etat, comme en témoignent la création de l'Office National de l'Environnement et du CNRE (Centre national de recherche sur l'environnement), l'adoption de la Charte de l'environnement ou encore le slogan Présidentiel : « Madagascar naturellement ». Le système juridique en vigueur dans la Grande île reconnaît la propriété de l'individu qui met en valeur une terre vacante et sans maître au nom du principe « la terre appartient à celui qui l'exploite ». Cependant, ce qui semble paradoxal, le défrichement des forêts n'est pas toléré et l'interdiction date du temps du royaume de l'Imerina qui existait avant la colonisation de l'île en 1886. Pour autant, le défrichement ne s'est pas arrêté comme dans certaines régions du sud et du sud-ouest où la mise en culture des parcelles de forêt se développe en raison (i) de la pression démographique du fait de l'arrivée de migrants, (ii) de la saturation des terres les plus fertiles, (iii) du relâchement du contrôle par l'Etat des défrichements forestiers et (iv) de l'existence d'un marché d'exportation du maïs (Grouzis *et al.*, op.cit).

Selon la théorie néo-malthusienne, les pauvres dégraderaient davantage l'environnement parce qu'ils ont une vision à court terme. En témoigne l'appropriation des terres forestières par les populations rurales entraînant érosion et ensablement. A l'opposé, la théorie néo-boserupienne (Boserup, 1970) propose que, sous la pression démographique, les pauvres adoptent des stratégies de pluriactivité, ce qui diminue, en principe, la pression sur la terre. La migration constitue ainsi une option de pluriactivité envisageable par les paysans

⁵ Le *tavy* consiste à brûler une parcelle de la forêt afin d'y cultiver du riz.

pour accéder à un revenu supplémentaire. En définitive, l'accès à la terre est une préoccupation socio-économique majeure pour les ménages ruraux qui ont une forte demande en matière de développement économique. La pression exercée sur la terre, donc sur l'environnement, peut prendre plusieurs formes : déforestation, morcellement des parcelles, intensification des cultures, utilisation accrue de la ressource en eau... Les conséquences sont également multiples : érosion, ensablement des terres, diminution des surfaces arables, etc.

Depuis les années 1980, les crises socio-économiques et politiques qu'ont connues les pays du Sud ont mis en évidence la fragilité des populations rurales et leur vulnérabilité face à des situations de crise. Le rapport des ruraux à la terre s'inscrit dans un contexte de contraintes multiples : la pauvreté, le manque de terre arable, l'insécurité foncière et les conditions géo-climatiques peu favorables. C'est la question de la pression démographique qui nous intéresse ici : une demande grandissante de la population sur des terres limitées ou difficilement extensibles.

L'idée selon laquelle la pression démographique menace la disponibilité de la terre, dans des contextes de pauvreté et d'économies rurales peu développées, est évoquée à propos de nombreux pays (Rwanda, Somalie, Kenya, Burundi, Lesotho, Malawi, etc.) où les terres ne pourraient nourrir, même avec des techniques agronomiques optimales, que la moitié de leurs populations si elles continuent à subir la pression démographique actuelle (Roca, 1991). Selon le *State of the World's Population 1990*, « au Rwanda, le petit paysan cultivait en moyenne 1,2 hectare en 1984. Avec un indice synthétique de fécondité dépassant huit enfants par femme, dont la moitié de garçons, chaque fils recevrait en moyenne 0,3 hectare au moment de se marier. Avec les taux de fécondité projetés, les petits-fils recevraient moins de 0,1 hectare vers l'an 2040. Ainsi donc, en seulement 60 ans, la taille de l'exploitation agricole moyenne se réduira de plus de 90 pour cent par suite de la pression démographique » (Sadik, cité par Roca, op.cit: 10). A l'évidence, une telle situation peut provoquer une forte émigration parmi les chefs de ménage ainsi que leurs enfants à la recherche d'autres sources de revenus, comme elle peut inciter à une réduction de la fécondité en réponse à la baisse des ressources foncières. En Afrique du Nord, la réduction des

surfaces arables, et par conséquent la faiblesse des revenus agricoles dans les milieux ruraux en Tunisie, a augmenté la précarité parmi les paysans et a entraîné une émigration importante des jeunes vers les villes (Picouet, 2006).

Les exploitants ruraux dans le monde rural malgache transmettent de génération en génération un patrimoine foncier de plus en plus exigu, souvent sans couverture juridique en raison du dispositif administratif non adapté en matière de gestion foncière. C'est ainsi que la moyenne des surfaces exploitées disponibles par ménage a baissé de 3,8 hectares en 1993 à 1,3 hectare en 1999 lors des Enquêtes Prioritaires auprès des Ménages réalisées sur l'ensemble du pays (EPM), alors que le recensement agricole réalisé en 2004-2005 révèle qu'en moyenne chaque exploitant dispose de 0,87 hectare.

Ainsi, certains comportements socio-démographiques, en particulier la fécondité, sont vus comme des facteurs de raréfaction des surfaces exploitables, alors que la migration ou encore l'entrée en union tardive sont perçues comme des réponses à la pénurie de la terre arable. Cet objet de recherche n'a pas donné lieu à notre connaissance à des travaux sur les Hautes Terres malgaches ni sur l'ensemble de Madagascar. Dans d'autres contextes géographiques, Stokes et Schutjer (1983, 1984) menant leur investigation en Egypte, ont analysé l'impact de l'accès à la terre sur la fécondité à travers deux indicateurs : le mode d'acquisition des terres et la superficie de l'exploitation agricole. Cette dernière influence la fécondité positivement dans la mesure où le ménage qui a accès à de larges surfaces cultivables peut augmenter son revenu en employant un nombre élevé de ses membres dans l'exploitation familiale. Cette idée qui relie la fécondité à la question de main-d'œuvre a été nommée « *land-labour demand hypothesis* » (Stokes et Schutjer, 1984).

Au Bangladesh, une étude menée par Sharif et Saha (1993) montre que le fait d'être propriétaire est une variable déterminante dans le niveau de la fécondité. Clay et Johnson (1992) soulignent un effet significatif de la taille de l'exploitation agricole sur la fécondité bien que la relation entre le nombre d'enfants et les surfaces cultivées soit surtout visible à partir de sept enfants. Ils montrent par ailleurs que la catégorie des grands exploitants peut assurer une nutrition meilleure

pour la mère et les enfants, ce qui augmente les chances de survie des enfants et donc fournit plus de bras pour l'exploitation familiale. Les probabilités de mortalité infantile sont plus fortes parmi la catégorie des petits propriétaires qui pourraient ainsi avoir moins de bras pour l'exploitation agricole. La relation terre-fécondité est donc une question d'offre d'enfants.

Cain (1977, 1978, 1985) avance la thèse de « *Reverse causation* », en soutenant que les ménages en milieu rural du Bangladesh augmentent ou bien ajustent leurs surfaces en fonction de l'augmentation du nombre d'enfants. Alors que la théorie de « *land-security hypothesis* » veut que la terre joue un rôle d'assurance vieillesse pour les individus âgés dans les milieux ruraux. La terre se substitue aux enfants et diminue leur valeur économique et par conséquent la fécondité sur le long terme. Cette thèse est validée également par Stokes et Schutjer (1984, op.cit) et Sharif et Saha au Bangladesh (1993, op.cit), parmi d'autres auteurs. La baisse de la fécondité dans le milieu rural du 19^e siècle en Amérique du Nord et en Europe a été attribuée au manque de terre agricole. L'augmentation des prix de la terre en Pennsylvanie à cette période a fait baisser significativement la fécondité des ménages agricoles (Alter et al., 1978). Pour sa part, Boserup (1985) note que la tenure commune de la terre encourage plutôt la fertilité tandis que la privatisation de la terre pourrait décourager la fertilité des ménages. Un argument presque semblable a été proposé par Caldwell (1982) : l'apparition du mode capitaliste de la production dans l'agriculture diminuerait la fertilité.

En somme, les auteurs semblent en grande partie avoir considéré la variable foncière comme déterminant de la fécondité. Certains parlent d'une relation directe, et d'autres soutiennent une relation indirecte, qui passerait par le système d'exploitation, le revenu ou encore l'activité économique de l'enfant dans les milieux ruraux. Par contre, l'effet inverse, de la fécondité sur la disponibilité de la terre et plus largement sur le foncier, ne semble pas avoir bénéficié d'une attention suffisante dans la littérature que nous avons étudiée. Pourtant, la réduction des surfaces est directement liée au nombre d'héritiers, et dès lors, la compréhension des modes de transmission est fondamentale pour décrypter cette relation entre disponibilité en terre et démographie. Nous tenterons de répondre à cette question centrale :

comment le foncier influe-t-il sur les comportements démographiques et la population en matière, et inversement comment la population influe-t-elle sur le foncier, en termes de modes d'accès à la terre et sa gestion ?

La taille de l'exploitation agricole et la fécondité

En matière de fécondité, nous sommes partis de l'idée que les paysans disposant de petites surfaces de terre sont plus enclins à réduire la fécondité que ceux disposant de plus grandes surfaces, car la demande en main-d'œuvre dépend, dans une agriculture peu mécanisée, de la taille de l'exploitation familiale. La réduction des surfaces disponibles, donc de demande en main-d'œuvre, et le manque de nourriture conduit les chefs de ménage à baisser leur fécondité à la mesure de la taille de l'exploitation agricole, comme le suggère la théorie de la demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole telle que développée par Stokes et Schutjer (1984, op.cit). Inversement, la démographie des ménages peut avoir un effet sur la disponibilité en terre dans la mesure où le rythme de réduction des terres, dans un contexte de territoire non-extensible, dépend du nombre d'héritiers.

En matière d'accès à la terre, la grande majorité des chefs de ménage sont propriétaires de leurs terres, même si un nombre limité parmi eux exploite des parcelles en métayage ou en location, en plus de celles possédées. Sociologiquement, nous n'avons pas ici une situation où l'on pourrait observer, comme au Bangladesh ou en Inde, des logiques différentes entre métayers ou locataires d'un côté et propriétaires de l'autre. Le fait de ne pas être propriétaire des terres que l'on exploite incite à avoir une logique économique différente de celle des propriétaires, ce qui pourrait justifier des comportements démographiques selon le mode d'accès à la terre agricole. Les métayers, par exemple, ne bénéficient pas de la totalité de leur production, ce qui les amène à s'inscrire dans une logique de maximisation de la production et de rapports sociaux particuliers avec les propriétaires, mais aussi avec leurs enfants en tant que bras et bouches à nourrir. Dans la région d'Ampitatafika, la transmission intergénérationnelle est le principal mode d'accès à la terre qui entraîne une réduction rapide des surfaces. Le manque de terre arable, nous l'avons noté, est une contrainte pour les villageois, comme le manque d'argent ou la faiblesse des infrastructures.

La fécondité observée

La reproduction des couples ruraux est elle guidée par le besoin en bras pour l'exploitation familiale, comme le suggère la thèse de *La demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole* ? L'activité agricole demande en effet beaucoup de main-d'œuvre dans un contexte de faible mécanisation de l'agriculture. La taille du ménage et la taille de l'exploitation agricole sont deux variables-clé dans la compréhension du rapport entre la disponibilité de la terre et les comportements démographiques (tab. n°1). Dans cette partie, nous tentons de savoir principalement si les superficies influent sur le nombre d'enfants.

De manière globale, plus la superficie exploitée est grande plus les exploitants ont un nombre élevé d'enfants. La proportion des paysans qui ont sept enfants et plus augmente avec la taille de l'exploitation familiale. Les besoins familiaux en main-d'œuvre pour l'exploitation agricole semblent, à première vue, maintenir la demande d'une forte fécondité confortant ainsi la théorie de *La demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole*. Dans un contexte de faible mécanisation de l'agriculture, le nombre de bras disponibles pour la famille est un facteur de production fondamental. Le coût de l'enfant n'est pas ici un obstacle pour les parents dont la fécondité répond aux besoins en main-d'œuvre de l'exploitation. *A priori*, la valeur économique du travail de l'enfant l'emporterait sur les charges qu'il occasionne (Omrane et Ramasinjatovo, 2005).

Tableau N°01 : **Nombre d'enfants nés vivants selon la taille de l'exploitation agricole.**

Taille de l'exploitation agricole (en ha)	< de 0,25		0,25 à 0,49		0,50 à 0,99		1 ha et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre d'enfants nés vivants										
0 à 3	273	35,5	141	32,5	52	24,6	38	25,3	504	32,2
4 à 6	170	22,1	120	27,6	62	29,4	36	24,0	388	24,8
7 et plus	325	42,3	173	39,9	97	46,0	76	50,7	671	42,9
Total	768	100,0	434	100,0	211	100,0	150	100,0	1563 ⁶	100,0

Source : *Enquête Référence 4D (2003), nos calculs.*

⁶ Si on déduit les chefs de ménage sans union (310), on trouve la même tendance.

Notes : P (probabilité du khi2)=0,02 : la relation est significative à 5% au sens de Pearson. V (cramer) =10%.

Les paysans, en grande majorité, n'ont pas d'idée précise des superficies des terres qu'ils exploitent. Leur unité de mesure est le nombre de femmes nécessaires pour le repiquage et le nombre d'hommes pour le labour en un jour de travail. En règle générale, une femme salariée effectue un repiquage journalier sur deux cent m², soit environ cinquante femmes pour un hectare, alors qu'il faut deux hommes pour labourer deux cent m². Cette notion approximative de la taille de l'exploitation agricole est renforcée par l'éparpillement des parcelles et leurs formes pas toujours géométriques⁷. Cela rend difficile l'analyse d'une corrélation entre les superficies et la fécondité. Posséder un hectare ou un hectare et demi n'est pas toujours suffisant pour assurer une totale sécurité alimentaire pour une famille nombreuse avec sept enfants ou plus, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine récolte. Les quantités sont grandes, et les besoins en nourriture sont aussi grands. Encore faut-il avoir la liquidité nécessaire pour financer les travaux. S'agissant des enfants, il faut avoir une grande maison, dépenser plus pour la scolarisation, l'habillement et les soins, autant de dépenses qui demandent une disponibilité monétaire à laquelle beaucoup de villageois n'ont pas accès. La réalité de l'agriculture rurale sur les Hautes Terres comme ailleurs, montre que certes, la taille de l'exploitation est un facteur important qui détermine les quantités produites, mais il n'est pas le seul.

La fécondité souhaitée

Nous nous demandons dans cette partie si paysans souhaitent avoir un nombre d'enfants en fonction des superficies exploitées. Dans cette zone, on entre en union afin d'avoir des enfants à qui l'on va, et l'on se doit, de transmettre des terres. Les exploitants ruraux sont convaincus du manque de terre. Cette ressource est de moins en moins suffisante pour produire les subsistances nécessaires à leurs ménages, comme en témoigne l'achat de riz et de produits alimentaires. Cette

⁷ Lors de la collecte des données sur les superficies, nous avons demandé aux exploitants le nombre de femmes (repiquage) et d'hommes (labour) nécessaires pour effectuer le travail sur leurs exploitations en un jour. Nous avons ensuite converti le nombre de salariés en superficies. Nous avons comparé les superficies mesurées d'environ soixante parcelles aux superficies estimées.

perception est à inscrire dans le contexte local de pénurie en terre, comme l'illustre la déclaration de ce paysan en réponse à notre question (Est-ce que les terres dont vous disposez sont suffisantes pour nourrir votre famille (c'est-à-dire le couple avec enfants) ?) : « C'est difficile de dire que c'est suffisant, mais si on regarde la situation de nos voisins, je peux dire que ce que nous possédons nous convient ». Par ailleurs, la catégorie des grands exploitants n'est pas suffisamment importante pour justifier une lecture « qui tranche » entre petits et grands propriétaires, mais peut permettre de voir une tendance et d'établir des hypothèses solides (tab. n°02).

L'articulation entre la fécondité souhaitée et la superficie exploitée confirme la même orientation que nous avons soulignée avec la fécondité réelle⁸. Les chefs de ménage souhaitant sept enfants ou plus sont d'autant plus nombreux qu'ils exploitent des superficies de terres importantes. Le comportement reproductif des villageois semble donc s'inscrire en partie dans la gestion de l'exploitation. En comparant les petits propriétaires (moins d'un demi-hectare) aux grands propriétaires (un hectare ou plus), le comportement des villageois en matière de fécondité semble à la mesure des surfaces exploitées. Car les enfants sont une richesse qui constitue, avec la terre, le capital socio-économique des ménages ruraux. De plus, la pénurie de la terre n'entraîne pas nécessairement de baisse de la fécondité. Dans un contexte de rareté des surfaces de terre arable et de pauvreté, les ménages peuvent maintenir une fécondité élevée afin de diversifier les ressources et augmenter le revenu familial (Tabutin et Mathieu, 1996).

Tableau N°02 : **Fécondité idéale des chefs de ménage selon la taille de l'exploitation agricole**

Taille de l'exploitation agricole (en ha)	< de 0,25		0,25 à 0,49		0,50 à 0,99		1 ha et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre d'enfants souhaités										
0 à 3	56	16,5	42	17,8	10	9,6	15	20	123	16,3
4 à 6	185	54,4	129	54,7	60	57,7	31	41,33	405	53,6
7 et plus	99	29,1	65	27,5	34	32,7	29	38,67	227	30,1

⁸ L'information sur le nombre d'enfants souhaité concerne uniquement les chefs de ménage de moins de cinquante ans, vivant en couple.

Total	340	100,0	236	100,0	104	100,0	75	100,0	755	100,0
-------	-----	-------	-----	-------	-----	-------	----	-------	-----	-------

Source : *Enquête Référence-4D (2003), nos calculs.*
 Notes : $P=0,02$. La relation est significative à 5% au sens de Pearson.
 $V(\text{cramer}) = 6\%$.

L'idéal pour les individus rencontrés est d'avoir « beaucoup » de terre et « beaucoup » d'enfants. La disponibilité en terre –comme condition– est évoquée en premier. C'est grâce à la terre que le paysan nourrit ses enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge de travailler. Les paysans préfèrent avoir beaucoup de terre et peu d'enfants plutôt que l'inverse : « *Si on a beaucoup de terre, c'est bien d'avoir beaucoup d'enfants aussi, sinon c'est mieux d'avoir moins d'enfants* ».

Si l'on peut parler de volonté de limitation des naissances parmi les chefs de ménage les plus jeunes, on ne peut attribuer une fécondité désirée plus élevée parmi les plus âgés (les plus de quarante ans), car cette catégorie a réalisé l'essentiel ou la totalité de sa fécondité. Les enquêtés ne pouvaient guère souhaiter un nombre d'enfants plus élevé que celui obtenu, en réponse à la question de l'Enquête Référence : « *combien souhaitez-vous d'enfants en plus de ceux que vous avez déjà ?* » Est-elle pour autant la fécondité initialement souhaitée par les conjoints ? Face à l'effet, apparemment limité, des méthodes contraceptives traditionnelles et la très faible diffusion des méthodes modernes, il semble qu'auparavant la demande de maîtrise de la fécondité était faible parmi les populations rurales et la descendance nombreuse valorisée socialement. Des rites ont lieu dans certaines régions à la naissance du premier enfant qui appartient désormais au groupe familial (Rakotovondrahona, 2003). Actuellement, nous l'avons souligné, la limitation des naissances est évoquée comme réponse face à « la crise », la réduction des surfaces disponibles pour les jeunes les conduit à vouloir une descendance moins élevée que celle de leurs parents. A leurs yeux, les subsistances sont de moins en moins disponibles : « *Ce n'est pas bon d'avoir beaucoup d'enfants, si on n'a pas de quoi les nourrir, c'est comme si on les tue* ». Même les ménages ayant sept ou huit enfants préféreraient en avoir la moitié. Les paysans ne nous semblent pas envisager le remplacement de la terre par les éventuels revenus des enfants.

Au sein de la population rurale d'Ampitatafika, nous observons une fécondité souhaitée égalitaire par sexe. Les individus n'ont pas de

préférence pour un sexe plutôt qu'un autre, et préfèrent généralement avoir le même nombre d'enfants par sexe. Ce souhait est visiblement lié au rôle économique des femmes et leur implication dans les principales étapes de la production rizicole familiale : le repiquage et la récolte. Le statut de la femme est relevé par la vente de sa force de travail comme salariée agricole pour les mêmes activités durant la saison de repiquage. En définitive, face à la forte valorisation de la fécondité, le fait que nombre de paysans aient souhaité un certain nombre d'enfants, parfois moins que celui de leurs parents, est une évolution à souligner dans le registre de la baisse de la fécondité.

La question de l'âge

Quel rôle joue le facteur « âge » dans la relation terre–fécondité ? Nous avons vu à travers les déclarations que la fécondité souhaitée est moins élevée parmi les jeunes et plus élevée parmi les plus âgés. Un tel résultat nuancera l'hypothèse d'une fécondité en fonction des besoins. Nous avons cité les auteurs qui se demandaient si la relation terre–fécondité n'est qu'une question d'âge, et si le lien établi ne disparaîtrait pas une fois la variable « âge du chef de ménage » contrôlée (Clay et Johnson, 1992, op.cit). Car les quantités de terre peuvent augmenter à travers des acquisitions dans la vie du paysan (et celles de son épouse), ainsi que le nombre d'enfants dans des contextes ruraux des pays du Sud où la planification familiale est faiblement pratiquée. Il s'agirait donc d'une « fausse relation » entre la disponibilité de la terre et la fécondité, selon les termes de Clay et Johnson. Pour lever cette ambiguïté, nous avons mis en relief les superficies exploitées selon le nombre de membres résidents avec le groupe d'âge du chef de ménage (tab. n°03)⁹. Cette répartition est théorique, elle représente la superficie disponible pour chaque membre du ménage s'il y a un partage égalitaire entre tous les enfants.

On observe un accroissement des superficies pour l'individu avec l'élévation de son âge (les fluctuations aux premières générations s'expliquent par la variabilité des dotations parentales), car à âges de chefs de ménage égaux, le nombre d'enfants n'est pas toujours le même. Cela ouvre la voie à une double hypothèse :

⁹ Seulement 5,0% de la population a soixante ans et plus.

- (i) les paysans augmentent leur superficie en fonction du nombre d'enfants (théorie de la causalité inverse), mais les nouvelles acquisitions nécessitent une disponibilité monétaire, qui est moins évidente pour les familles nombreuses ;
- (ii) les individus augmentent, inversement, leur descendance en fonction des surfaces auxquelles ils accèdent (la théorie de *La demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole*). Plus fondamentalement, au regard des pratiques de transmission de la terre, l'acquisition de nouvelles surfaces n'accompagne pas nécessairement la naissance des enfants. Des jeunes reçoivent dans leur grande majorité l'essentiel de leur capital foncier de leurs parents. La thèse de *Reverse causation* ne s'applique donc pas à cette zone connaissant une forte pression sur la terre et une transmission intergénérationnelle.

Tableau N°03 : **Superficie moyenne par membre résident dans le ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage.**

Groupes d'âges	Ratio Superficie exploitée (are) / nombre de membres résidents
16-24 ans	08,6
25-29 ans	09,2
30-34 ans	07,5
35-39 ans	08,0
40-44 ans	09,8
45-49 ans	11,1
50-54 ans	12,7
55-59 ans	11,6
60 et plus	14,9
Total	10,3

Source : *Enquête Référence-4D (2003), nos calculs.*

Plus généralement, trouver le sens de la relation terre–fécondité est en soi un résultat scientifique important car il permet de distinguer les variables dépendante et indépendante. L'analyse et les informations que nous traitons ici montrent à quel point il serait dangereux de limiter la recherche à la justification de la relation causale en se focalisant sur deux variables : la taille de l'exploitation et le nombre d'enfants. La réduction attendue de la fécondité avec la réduction des

surfaces ne sort pas de manière claire des analyses quantitatives, ceci suggère de faire appel à d'autres variables, mais aussi d'informations qualitatives. En vérité, la variable « superficie », contrairement aux deux variables « nombre d'enfants » et « d'individus résidents », se lit dans le sens inverse, c'est-à-dire de la baisse. La superficie n'augmente pas en fonction du nombre d'enfants ou d'individus résidents (théoriquement les cohéritiers), mais baisse toutefois en fonction de ceux-ci, à travers la transmission intergénérationnelle. Les jeunes ont moins de terre que leurs parents, et leurs enfants auront, toutes choses égales par ailleurs, moins de terre qu'eux. Nous avons réparti les chefs de ménage selon trois catégories d'âge et de superficie exploitée (tab. n° 04).

Effectivement, les moins de 35 ans sont un peu plus nombreux à exploiter moins de 0,25 ha. Au-delà de cet âge, les paysans sont plus nombreux à exploiter des superficies plus grandes. Les proportions observées pour la catégorie des 35-49 ans changent très légèrement pour celle des 50 ans et plus. Nous devrions avoir, surtout pour les plus de 50 ans, moins d'individus –en valeurs relatives– possédant de grandes superficies, car les paysans de cette catégorie donnent une partie des terres aux enfants entrés en union. Ceux-ci exploitent les terres, mais ce sont les parents (souvent les pères) qui demeurent les propriétaires. Les chiffres, surtout de la catégorie des 50 ans et plus, ne reflètent donc pas la fragmentation du capital foncier familial dans le temps : les superficies sont surestimées¹⁰. De plus, lorsque les chefs de ménage répondaient aux enquêteurs sur la question des superficies, ils incluaient les terres dont ils avaient doté leurs enfants. Ceux-ci, s'ils étaient chefs de ménage au moment de l'Enquête déclaraient seulement les terres reçues de leurs parents.

A vrai dire, si les chefs de ménage comptaient les terres transmises aux enfants, cela montre que la dotation n'est pas finale. D'emblée, les informations quantitatives ne sont pas suffisantes pour rendre compte de la relation, visiblement complexe, entre la taille de l'exploitation agricole et le niveau de la fécondité. Si les acquisitions restent faibles en dehors de la transmission familiale, il devient difficile d'établir un lien entre les superficies et le nombre d'enfants dans un contexte de rareté de la terre agricole où les droits sur la terre circulent peu à

¹⁰ Les informations sont fiables car elles concernent la grande majorité des enquêtés.

l'extérieur de la famille. Par conséquent, le recours à l'analyse multi variée ne peut donner ici un résultat probant, cette méthode ne montre pas les modes d'accès à la terre tels que la succession intergénérationnelle, qui par exemple, pour le cas des Hautes Terres de Madagascar, concerne l'essentiel des terres échangées.

Tableau N°04 : Les superficies exploitées selon l'âge du chef de ménage

Taille de l'exploitation agricole (en ha)	Moins de 35 ans		35 - 49		50 et +		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<0,5	461	83,8	276	74,0	465	72,7	1202	76,9
0,5 à 0,99	60	10,9	53	14,2	98	15,3	211	13,5
1 ha et plus	29	5,3	44	11,8	77	12,0	150	9,6
Total	550	100,0	373	100,0	640	100,0	1563	100,0

Source : Enquête Référence-4D (2003), nos calculs.

Notes : bien que d'une intensité très faible ($V = 7,1\%$), il existe une relation entre la taille de la superficie exploitée et l'âge du chef de ménage (la valeur du Khi^2 est de 32,2 et est significatif au seuil de 1%).

L'individu ne possède généralement pas la totalité des terres de son héritage au moment de son entrée en union, donc avant d'avoir des enfants, mais peut avoir préalablement une idée de la surface qui lui sera léguée par le père avant d'avoir un certain nombre d'enfants. Si l'on admet que l'individu oriente sa fécondité selon sa situation économique, celle-ci peut dépasser le capital qui repose sur la terre. Le capital économique a des origines diverses, la première source de revenu monétaire étant, rappelons-le, le salariat agricole (23,5%), suivi de l'agriculture (17,4%), de l'élevage (16,7%), du salariat privé non-agricole (14,6%) et du commerce (12,6%) (Rapport de l'Enquête Référence, 2004). L'individu peut donc envisager d'autres sources de revenus, ou bien souhaiter un nombre limité de naissances en attendant « des jours meilleurs ».

En considérant les superficies de terre comme variable indépendante pour le cas de la population d'Ampitatafika, la répartition des paysans selon leur âge ne permet pas ici d'apporter une explication pertinente sur les quantités de terre exploitées en fonction de l'âge. Il n'est pas non plus pertinent de comparer –pour en tirer des conclusions fortes– une petite catégorie de propriétaires (environ 1/10)

ayant plus d'un hectare et une majorité moins dotée en terre. Nous pouvons seulement identifier une tendance.

L'assurance vieillesse

De nombreux auteurs ont mis l'accent sur le rôle de sécurité vieillesse de la terre pour les paysans ruraux. La thèse de Cain (1985, op.cit) veut que la terre agricole remplace les enfants en matière de sécurité vieillesse et diminue la propension des couples ruraux à avoir une descendance nombreuse et, par voie de conséquence, une réduction de la fécondité sur le long terme. Peut-on vérifier cette thèse pour le cas des Hautes Terres malgaches ? Comment les parents en milieu rural perçoivent-ils et vivent-ils la période de vieillesse ?

Dans notre zone de recherche, les individus qui disposent d'un revenu de retraite sont très rares¹¹. La grande majorité des villageois ne bénéficient pas du système de retraite. Les villageois que nous avons rencontrés sont unanimes quant à la nature de la sécurité en vieillissant. Elle est attendue principalement de la terre que l'on possède, mais les individus sont divisés sur la manière d'en bénéficier. Habituellement, le choix du mode de sécurité se fait au moment du partage final des terres entre les cohéritiers. Il dépend de la volonté et de la capacité des parents-donateurs à continuer d'exploiter une partie des terres. Si les parents lèguent la totalité des terres aux enfants, ceux-ci s'accordent sur une partie de la récolte à donner aux parents, principalement du riz. Les membres migrants y participent en envoyant au village une somme d'argent de manière plus ou moins régulière. Si les parents décident de continuer à exploiter une ou quelques parcelles, l'aide des enfants est moins importante, voire nulle dans certains cas. Les enfants donnent toutefois une partie de la récolte ou *santa-bary*, prémices de riz, qui se fait plus pour le symbole que la quantité. De toute manière, la sécurité vieillesse pour les paysans ruraux passe par la terre qui joue le rôle d'épargne avant même l'âge de vieillesse d'*ego*.

La logique d'assurance vieillesse n'est pas sans lien avec les caractéristiques socio-démographiques de ces populations rurales. D'abord l'absence de co-habitation de plusieurs ménages dans le

¹¹ Seulement 2,5% des chefs de ménage ont déclaré avoir comme principale source de revenu la fonction publique (actifs et retraités).

même domicile (la famille dite étendue ou élargie). Au sein de la population que nous étudions, les garçons cohabitent généralement après leur entrée en union avec leurs parents pendant une durée qui dépasse rarement un an, puis forment un ménage indépendant en construisant une maison pas loin de celle des parents si l'espace le permet. De plus, l'enfant gère individuellement la parcelle qu'il aura reçue. L'autre caractéristique tient au fait que le mariage n'est pas totalement contrôlé par la famille, et il est possible que toutes les filles quittent le village, alors que l'émigration des garçons n'est pas rare, entraînant moins de soutien localement pour les parents.

La structure familiale, fortement marquée par les ménages nucléaires (69,7%), n'exclut pas le recours à l'entraide même si la co-résidence n'est pas très pratiquée. Dans ces milieux ruraux, les enfants sont « *redevables à leurs parents* », selon l'expression des villageois. Les enfants installés dans le village jouissent d'une certaine autonomie vis-à-vis de leurs parents. Cependant, le système d'entraide se réduit avec l'émigration et la réduction des terres transmises. Sociologiquement, l'enfant est moins responsable de la survie de ses frères et sœurs que de sa survie, de celle de ses enfants et de sa femme. Quant à la survie des parents, elle dépend plus des terres, même si l'aide des enfants est souhaitée, car la contrainte foncière, donc l'avancée de la pauvreté, touche tout le groupe familial et la majeure partie de la communauté. C'est précisément cette logique qui permet, nous semble-t-il, le détachement du domicile parental et la gestion individuelle du monétaire, de la terre et de sa production. C'est ici que l'on trouve l'explication au fait que les parents ne considèrent pas leurs enfants comme propriétaires mais « *exploitent seulement* » les terres : leur fonction est de garder les terres jusqu'au décès des parents et continuer après eux la fonction d'héritage. Les villageois souhaitent néanmoins qu'un des enfants, de préférence un garçon, reste dans le village sans habiter nécessairement dans le domicile parental. Comme le cas de M. Randramany (63 ans), un villageois notable (le seul disposant de l'électricité dans son domicile), père de quatre filles et six garçons, qui nous a déclaré au sujet de la période de vieillesse : « *Il vaut mieux avoir beaucoup de terre, car les enfants partent au moment du mariage* ».

En effet, la terre joue un rôle d'assurance vieillesse, mais elle ne remplace pas les enfants, car elle a toujours joué ce rôle. Auparavant,

les surfaces étaient plus grandes et les enfants étaient nombreux à rester dans le village. Le paysan avait à ses côtés « *Les terres et les enfants* », l'idéal pour le villageois. Lorsque les villages étaient moins peuplés, il y avait à la fois plus de ressources foncières et plus de liens familiaux, donc plus d'entraide. Aujourd'hui, les villageois semblent souhaiter moins d'enfants, car la situation économique serait contraignante pour eux et leurs enfants. Effectivement, le renforcement du rôle de la terre comme assurance vieillesse pourrait, nous semble-t-il, contribuer à réduire la fécondité sur le long terme. M. G. Ranaivosolo (64 ans), père de sept enfants, déclarait : « *Pour bien vivre sa retraite, c'est bien d'avoir des terres cultivables et des vaches laitières, les enfants, avoir deux ou trois c'est suffisant* ».

L'assistance par les enfants dans la vie quotidienne des personnes âgées est attendue, comme pour les veufs ne pouvant plus s'assumer passé un certain âge : « *Oui je préférerais qu'un enfant reste dans le village après le mariage pour s'occuper de nous, ma mère faisait le tour des enfants, elle passait un moment chez chacun d'eux* ». Généralement, les individus ne veulent pas dépendre de leurs enfants d'un point de vue économique, mais sont favorables aux visites rendues ou à l'aide dans les tâches ménagères : « *On ne peut pas dépendre des enfants car eux aussi ont des devoirs. Il vaut mieux travailler pendant sa jeunesse pour bien vivre sa retraite. Les enfants peuvent aider, mais on ne les force pas* ».

La transmission intergénérationnelle des terres

Le devoir de transmettre les terres des ancêtres

La question des ancêtres à Madagascar est essentielle. Pour les Malgaches, comme ceux des Hautes Terres, la parenté est fondée sur les rapports avec les ancêtres. L'identité de l'individu par rapport à ses ascendants repose sur la succession de ceux-ci sur des terres « familiales » situées dans un village connu. C'est bien cet héritage familial -localisé- qui constitue une véritable plate-forme des liens sociaux et de parenté. Ainsi, l'ancêtre n'est pas seulement un ascendant, il est à l'origine des terres transmises de par son rôle de fondateur de village : « C'est la société des ancêtres. Les sociétés de Madagascar fondent effectivement les identités collectives et individuelles de leurs membres et les hiérarchies de leurs ordres sociaux, sur l'idée de l'ancestralité » (Ottino, 1998, p. 51). On est lié à

un individu si l'on a un ancêtre commun, vivant ou décédé, du côté du père, (fokon-drae), comme du côté de la mère, (fokon-drene).

Au sein des populations rurales des Hautes Terres, le village où sont enterrés les ancêtres d'un individu est le centre du système de parenté. Le référentiel géographique de la parenté est essentiel : « Exprimées autrement, les idées d'ancêtres ou d'ancestralité ainsi que l'identité aussi bien individuelle que collective qu'elles produisent ont –quel que soit le type lignager ou non lignager de la société– une double dimension, une dimension spatiale ou territoriale et une dimension généalogique. Ces deux dimensions se recoupent dans la personne de l'ancêtre d'origine et/ou dans le tombeau dans lequel il est enterré » (Ottino, op.cit, 1998). Nous l'avons noté, les chefs de ménage veulent tout de même un minimum d'enfants, car c'est l'objectif de leur union. Avoir une descendance est important, individuellement et socialement : elle permet d'assurer la continuité de la lignée et celle de la transmission de la terre.

En réalité, la création des villages a été réalisée par l'appropriation de l'espace. Les premiers occupants peuplent les villages et transmettent les terres à leur descendance. Les héritiers poursuivent le processus pour la génération suivante : « J'aimerais que mes enfants héritent des terres de mes ancêtres et que eux aussi transmettent des terres à leurs enfants ». Dès lors que l'on a moins de terre, on migre et l'on ne souhaite pas avoir beaucoup d'enfants que l'on ne pourra pas nourrir et à qui l'on ne pourra pas transmettre assez de terre à l'âge adulte : c'est la décomposition du schéma socio-foncier par l'avènement de villageois non-riziculteurs et l'émigration. En somme, c'est le fondement même du système social villageois qui est remis en cause. Les individus des générations précédentes étaient liés entre eux par les terres et l'ancêtre commun, fondateur du village. Actuellement, les villageois semblent bien observer le morcellement et la réduction des surfaces en raison de la croissance démographique rapide et de l'économie rurale peu favorable. Leurs réponses, nous l'avons vu, sont démographiques et socio-économiques.

Les enfants sont attendus dans un premier temps pour accomplir les tâches agro-domestiques complémentaires, ensuite pour cultiver les terres familiales au sein de la famille mère, puis de manière indépendante. Au-delà du rapport profit-charge de l'enfant pour les

parents jusqu'à l'âge adulte, cet individu devient héritier dès son entrée en union à un âge généralement jeune. Essentiellement, nous pensons que la rationalité du paysan consiste à considérer ses enfants en tant qu'héritiers. Il s'agit donc d'une fécondité d'héritage. Le recul des capacités d'héritage semble aller dans le sens d'une baisse de la fécondité. La tradition veut que l'individu s'attende à être enterré dans le tombeau familial à côté de ses ancêtres et devenir lui-même l'ancêtre dont la descendance évoquera la mémoire et gardera les biens qu'il leur aura transmis.

Même de son vivant, l'individu s'assure du maintien des traditions ancestrales en léguant des terres à ses enfants, sous condition de financer le *famadihana* (exhumation des corps). Ici, c'est un minimum de continuité qui est recherché par le villageois, qu'il soit grand ou petit propriétaire. Pour cette raison, tous les paysans que nous avons rencontrés souhaitent qu'au moins un de leurs enfants reste dans le village où il y a les terres et le tombeau familial. La fécondité est un élément qu'il faut placer –et analyser– dans ce schéma identitaire composé de la terre et de la référence ancestrale. Certes, le fait que les enfants soient perçus comme héritiers n'est pas une exception malgache, mais la particularité de la notion d'héritage au sein des populations malgaches, comme celle que nous étudions, est l'héritage culturel qui est sous-jacent de l'héritage foncier. Les Merinas sont des riziculteurs. Ne pas être riziculteur par manque de terre remet en cause l'identité culturelle du paysan, sa présence dans le village et son statut socio-économique dans sa communauté. C'est pour ces raisons que la vente de la terre, qui doit revenir aux enfants et à leur descendance, est pratiquée en dernier recours et sous la contrainte par les vendeurs.

Les règles de partage des terres

Au vu des données démographiques que nous avons recueillies sur le terrain : fécondité réelle et souhaitée, âge au mariage, etc., une analyse sociologique s'est avérée essentielle afin de comprendre la logique des paysans en matière de transmission des terres. L'enquête quantitative effectuée sur 1621 ménages ne peut répondre à notre problématique autour de la dynamique familiale et de la gestion des terres arables. Dans ce milieu rural, il s'agit des deux principales richesses : les enfants, qui sont aussi des bras pouvant faire

fonctionner l'exploitation agricole, et les terres qui sont la source de nourriture pour le groupe familial.

La transmission des terres ne relève pas uniquement du phénomène démographique, c'est-à-dire en fonction du nombre d'héritiers. En milieu rural africain, les droits sur la terre sont soumis à des logiques sociales, institutionnelles et communautaires. « Les règles d'accès à la terre dépendent des sociétés rurales (organisation socio-politique, structure familiale, modes de contrôle de la terre et de la force de travail), de leur histoire sociale et politique. Elles englobent, en général, différents types de rapports fonciers qui contribuent, de façon variable, selon les espaces en question, prérogatives individuelles et régulations collectives » (Lavigne Delville *et al.*, 2003 : p. 5).

La mise en œuvre des règles d'accès à la terre par les populations locales traduit, le plus souvent, des enjeux multiples autour de la terre tels que le pouvoir politique ou religieux, le contrôle social ou encore l'accès au marché du travail. Ainsi, les droits coutumiers sur la terre sont variés : « les droits d'accès (droits d'entrer dans une zone et d'y prélever une ressource particulière non aménagée) ; les droits d'usage (mise en valeur, aménagement) ; les droits de gestion (répartition et réglementation des droits d'accès et d'usage) ; les droits d'exclusion ou d'inclusion (droit de transférer les droits précédents, notamment par héritage) et enfin le droit d'aliénation (droit de disposer des autres droits), en particulier du droit d'exclusion, en principe seulement reconnu dans le cadre du droit privatif de type occidental » (Chauveau et Mathieu, 1999 : p. 249).

Pour les enfants, être déshérité relève d'une exclusion sociale que l'enfant est amené à éviter en se montrant affectueux à l'égard de ses parents. La crainte d'être déshérité, d'être exclu de la famille ou du tombeau familial sont le fondement de la société malgache. Réciproquement, il n'y a aucune raison que soient déshérités les enfants qui ont manifesté du respect et l'affection envers leurs parents, comme le stipule le droit ancien (Thébaud, *op.cit.*, 1953).

Dans le droit malgache (Article 79) : « Le partage se fait par portions égales entre les cohéritiers. Il a lieu autant que possible en nature ou, à défaut, en moins prenant avec attribution de soultes pour compenser l'inégalité des lots » (République de Madagascar, 1968). Alors que dans les pratiques des populations, on observe une diversité

des normes : le système de partage au sein de la population que nous étudions est peu égalitaire, contrairement à d'autres populations rurales de l'île comme chez les Bezanozanos à l'Est où le partage des biens (du père et de la mère) est très égalitaire (Aubert, 1999).

Dans les villages de la commune rurale d'Ampitatafika, nous avons observé trois orientations en matière de règles de partage de la terre :

- Les ménages se réclamant d'une tradition selon laquelle les filles n'ont pas le droit à l'héritage. « Une des règles coutumières les plus certaines : les biens provenant de la famille paternelle ne pouvaient échoir qu'à des parents de la ligne paternelle ; les biens de la famille maternelle doivent rester aux mains des parents maternels¹² ». (Thébault, op.cit, p. 576). Les déclarations des personnes enquêtées à Ampitatafika confirment l'existence de cette règle : « *Dans notre famille, la fille n'a pas le droit à la terre. En cas d'exhumation, elle ne paye rien. Elle est prise en charge si elle vient en visite dans le fokontany. C'est ceux qui prennent des obligations familiales qui ont droit à l'héritage* »¹³ ;
- Les ménages qui appliquent la règle d'un tiers ou d'un cinquième. Cette règle consiste à ce que les filles se partagent le tiers, proportion la plus usuelle, ou le cinquième des terres du père. En conséquence, les filles doivent assurer le tiers des dépenses liées aux obligations familiales, particulièrement la cérémonie de *famadihana*, et les garçons se chargeront des deux tiers¹⁴ ;
- Enfin, certains ménages plus novateurs, voire dont les ancêtres étaient eux-mêmes déjà novateurs, optent pour l'égalité du partage entre filles et garçons. En conséquence,

¹² Bien que depuis le Code de Rasoherina (1863), la règle de l'égalité absolue entre héritiers était consacrée sans privilège, ni d'ânesse, ni de masculinité (Thébault, 1953).

¹³ Le droit officiel de Madagascar stipule dans son Article 83 que : « Les cohéritiers peuvent convenir que les héritiers de sexe féminin recevront leur part de la succession sous la forme d'une somme d'argent. En ce cas, la remise de la somme sera précédée d'un inventaire estimatif des biens à partager et constatée par un acte authentique ou authentifié » (République de Madagascar, 1968).

¹⁴ Les filles peuvent hériter des biens mobiliers, notamment ceux de leur mère, mais comme il s'agit d'une population pauvre, ces biens sont minimes.

les cohéritiers participent également aux dépenses familiales communes. Pour les trois groupes, il y a égalité de traitement entre tous les garçons, on n'observe guère de préférence entre aînés et cadets en terme de superficie¹⁵. Les droits d'accès à la terre pour les individus dépendent des règles, et il faut distinguer ici les "droits" des "règles" : « les droits sont le produit des règles et non leur équivalent, ils désignent des actions particulières autorisées par les règles tandis que les règles désignent les prescriptions qui créent les autorisations (Schlager et Ostrom, 1992, cités par Chauveau, 1998 : p. 68).

Le rapport entre démographie et foncier : le bouc émissaire démographique

Nous l'avons vu, l'accès à la terre pour les jeunes paysans est quasi simultané à un événement démographique : l'entrée en union. On retrouve le facteur démographique dans l'accès à la terre lors du partage définitif, en fonction du nombre d'enfants, mais aussi du *sex ratio*. Le premier influe sur la quantité de terre reçue par les ayants-droits, une fécondité élevée favorisant un morcellement et des superficies individuelles réduites, tandis que le second joue un rôle à travers les règles de partage des terres selon le nombre de filles et de garçons dans le ménage.

Certains chefs de ménage n'appliquent pas la règle d'un tiers ou d'un cinquième même si elle est d'usage dans le groupe familial. La faible disponibilité de la terre, ou tout du moins perçue comme telle, eu égard au nombre de garçons, pousse une partie des paysans à exclure les filles du partage. La notion de partage égal existe aussi parmi quelques paysans, ne la pratiquant pas à cause du manque de terre. Le nombre de filles influe lui aussi sur l'application de la règle d'un tiers. Lorsqu'il y a un *sex ratio* largement en faveur des garçons (cinq garçons et une fille par exemple), la règle d'un tiers aboutit à ce que les garçons obtiennent individuellement moins de superficie que leur sœur. Dans ce cas, la règle d'un tiers est donc abandonnée. Pour

¹⁵ Une ancienne pratique, *tombon-dahy* dont nous n'avons trouvé aucune trace dans la zone de recherche, consiste à privilégier l'aîné en lui donnant un immeuble, un champ des biens du père. Le Roi Andrianampoinimerina en avait fait un droit officiel (voir Thébault, 1953).

résumer, plus le nombre de filles augmente par rapport au nombre de garçons, plus leurs chances de recevoir des terres se réduisent.

Un autre facteur « arithmétique » joue un rôle sur le morcellement des parcelles et le mode de partage. Le fait que le nombre de parcelles, divisé par le nombre des ayant-droits, ne donne pas un chiffre rond (par exemple quinze parcelles pour six enfants) va déterminer des règles d'arrondi ou d'arrangement généralement en faveur des garçons. Ainsi un donateur déclarait : « *Si les parcelles sont divisibles entre les enfants (une ou deux par enfant par exemple), je donnerai à parts égales, sinon j'appliquerai la règle d'1/3 aux filles et 2/3 aux garçons* ». Si la division par le nombre total des enfants donne un chiffre entier, avec toutefois des superficies égales pour les garçons, le résultat favorise l'accès aux filles. Si la division du nombre de parcelles par le nombre de garçons donne un chiffre entier et qui plus est avec des superficies égales, cela réduit les chances des filles d'obtenir des parts foncières.

L'opération de dotation est donc complexe, incluant des dimensions foncières et démographiques, mais aussi socio-historique. Les règles et normes autour du partage montrent un caractère flexible face à un foncier « éparpillé », évalué très approximativement et présentant des caractéristiques quantitatives et qualitatives variées. Les éléments démo-fonciers se conjuguent avec les normes sociales pour aboutir à des modes de partage laissés à l'appréciation du chef de ménage. Ainsi, pour un ensemble de ménages, à superficie égale et en fonction d'une même règle de partage, les superficies individuelles léguées aux enfants peuvent finalement s'avérer assez différentes en fonction de la structure démographique du ménage et du nombre de parcelles dont il dispose.

L'interaction population-foncier : enseignements méthodologiques

Au terme de ce travail, des enseignements multiples se sont dégagés, tant en matière de compréhension des éléments entrant dans le jeu de l'interaction que d'approche méthodologique. En vérité, l'étude de la relation a nécessité une approche interdisciplinaire, démographique (quantitative) combinée à une analyse sociologique et anthropologique (qualitative), qui a éclairé la dimension historique –et culturelle– de l'interrelation population-foncier. Le résultat central est sans doute celui de la complexité du lien étudié, y compris sur le plan

de la démarche. Nous avons vu, globalement, que la relation d'effet est dans les deux sens, et que ces effets sont tantôt directs et tantôt indirects.

L'autre élément est relatif au fait que l'interaction se passe à l'échelle du ménage, aussi bien qu'à celle de la communauté : une logique démographique au niveau du village, comme la migration parmi les jeunes en tant que réponse à la rareté des terres, et une réalité démographique à l'échelle de la communauté qui détermine le degré de pression sur le terroir, donc le rapport entre la demande et l'offre de terres arables. C'est aussi à l'échelon communautaire que s'opère la sécurisation des droits individuels, notamment ceux acquis suite aux échanges marchands. L'analyse a également montré, d'une part les limites d'une explication essentiellement quantitative (superficies des terres exploitées) qui ignore le fonctionnement du système socio-économique et culturel local, et d'autre part le gain substantiel en termes d'éléments explicatifs, en recourant aux informations qualitatives au-delà des chiffres recueillis.

La théorie du *rôle d'assurance de la terre*, même si elle n'est pas entièrement transposable sur le cas des Hautes Terres malgaches, a le mérite de poser un questionnement essentiel dans la compréhension du rapport des ménages ruraux à la terre. La terre ne remplace pas les enfants dans leur rôle d'assurance vieillesse pour les parents, car ces derniers en ont traditionnellement tiré leurs subsistances et assuré leurs vieux jours par la terre. Toutefois, les individus préfèrent voir leurs enfants installés dans le village et exploiter les terres des ancêtres que de lointains émigrants. La présence des enfants dans le *fokontany* permet d'établir des arrangements, comme à l'issue du partage final du patrimoine foncier, et d'éviter de vendre la terre. La théorie de la *causalité inverse*, soutenant que les ménages ruraux augmentent leurs surfaces en fonction du nombre d'enfants, ne s'est pas entièrement vérifiée dans notre zone de recherche. La situation foncière et les rapports socio-économiques locaux, nous l'avons vu, sont peu favorables aux nouvelles acquisitions pour une grande partie des paysans, notamment avec l'accroissement de la taille de leurs ménages.

L'argumentation de la théorie de *La demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole*, qui lie la fécondité au niveau des besoins en

main-d'œuvre familiale, n'explique que partiellement la relation terre-fécondité pour la région étudiée. Le caractère saisonnier de l'agriculture et la flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre, familiale et rétribuée, n'étaient pas totalement la thèse de Stokes et Schutjer (1985). L'analyse nous conduit à placer la logique de reproduction dans sa dimension culturelle : le devoir de transmettre des terres héritées aux enfants. Cette fonction est au fondement même de la vie communautaire villageoise, et explique les idéaux –encore présents– d'une fécondité d'héritage. Désormais, le rapport entre la terre et la démographie (la fécondité) semble bien fondé sur une base culturelle, qui tient au rapport de l'individu avec son espace dès la première appropriation de terres sans maîtres par un colon, et la formation d'une communauté villageoise.

L'entrée en union a une place centrale dans la dynamique démo-foncière. C'est un évènement qui permet la reproduction sociale et l'accès à la terre pour les jeunes, mais précipite la fragmentation des terres familiales. Nous avons montré que la liberté dont jouissent les individus dans leur choix au mariage s'accompagne d'un faible effet de la disponibilité de la terre sur l'âge de l'entrée en union. La tradition sociale en matière de choix au mariage favorise l'endogamie géographique, afin de garantir une homogénéité des valeurs entre les deux familles entrant en alliance. A l'échelle des villages, l'éloignement des liens parentaux permet de plus en plus des unions au sein de la parenté, et cette tendance pourrait aller dans le sens d'une logique d'accès à la ressource foncière, d'autant que cette pratique n'est pas inconnue à Madagascar (Augustins, 1973). Comme sur le choix du conjoint, les parents ne s'opposent généralement pas à la mobilité de leurs enfants, non seulement à cause de la pauvreté et de l'exiguïté des terres, mais aussi parce que les parents dans ce milieu rural ne semblent pas avoir un contrôle total sur la vie de leurs enfants. Les opportunités de départ sont saisies et vues comme une solution au manque d'opportunités de revenus et de ressources foncières. La migration joue alors un rôle de régulation, dans une certaine mesure, entre la demande et l'offre de terre, tant qu'elle permet aux restants de disposer de plus de terres.

La mobilité, qui semble toucher toutes les catégories de jeunes de la zone, ne semble pas avoir comme unique et principale cause la réduction de l'héritage foncier, elle est également liée au manque

d'infrastructures, de perspectives professionnelles et de développement. L'attente des jeunes en matière de conditions de vie meilleures s'inscrit dans le processus de changement social. Cette conclusion confirme que la relation population-foncier, et plus généralement la relation population-environnement, est intimement liée à la question du développement. Autrement dit, tous les aspects de la vie des populations rurales (instruction, travail, accès aux médias et aux soins, etc.) s'entremêlent, et il est peu probable qu'un facteur, aussi pertinent soit-il, explique à lui seul les phénomènes démographiques. La migration n'est pas seulement un comportement démographique qu'on peut quantifier, car la mobilité a un effet sur l'ensemble du schéma social. Les migrants sont les futurs gardiens des terres ancestrales, leur départ, en grand nombre, va à l'encontre de ce schéma fondé sur la résidence aux côtés des terres. La perception de l'émigration des enfants par les parents, qui sont partagés entre le souhait de voir leurs enfants « réussir » –même ailleurs– et l'idéal de les avoir à leurs côtés dans le village, est indicative d'un changement social en cours.

L'analyse de la logique villageoise, en matière de transmission de la terre à l'échelle du ménage, a mis en exergue un lien entre la démographie et le foncier. Cette liaison passe par une variable culturelle : les règles de partage, qui soumises elles-mêmes à la perception que se font les individus des traditions sociales et des enjeux socio-économiques. Même si les sentiments de pauvreté et de limitation de la ressource foncière sont largement partagés, l'application des règles de dotation diffère d'un individu à un autre, parfois vivant dans un même village ou de très proches parents. Ainsi, les villageois sont partagés entre l'application *stricto sensu* des règles héritées et l'adoption, ou à vrai dire d'adaptation de ces règles, en fonction des intérêts et objectifs des donateurs. Cette dynamique de changement en matière de normes de transmission montre que le contexte socio-économique local, lui-même influencé par la réalité régionale et nationale, a sa part d'effet sur la relation population-foncier, dans la mesure où il influe sur la perception de la disponibilité de la ressource, entraînant une évolution du système des valeurs. En vérité, la notion d'héritage est large et implique (1) l'héritage d'un mode d'exploitation agricole, (2) l'héritage d'une quantité de terre, (3) l'héritage d'un mode de gestion des ressources naturelles et (4)

l'héritage de rapports sociaux avec les membres de la communauté, notamment en matière de gestion foncière. Ainsi, la transmission de la terre s'accompagne de la transmission de valeurs et de modes de fonctionnement socio-économiques.

En démographie, on a souvent tendance à collecter de nouvelles informations quantitatives sur des populations de plus en plus représentatives, alors qu'on peut, avec peu de moyens, récolter des données intéressantes et aboutir à des problématiques d'actualité. L'analyse de la population de notre zone de recherche a mis en relief l'importance de la dimension historique du lien entre population et foncier. En conclure l'existence d'un rapport de la population à la terre est réducteur, car ce rapport est en vérité avec l'espace. Or, cet espace est une construction sociale où la géographie (caractéristiques naturelles du milieu), la démographie (croissance de la population), la culture (valeurs vis-à-vis de la terre) et l'économie (production agricole) s'imbriquent et s'inter-influencent. Cette influence mutuelle, dont l'intensité peut se mesurer en fonction de la disponibilité en terre, est visible dans le temps. La saturation de l'espace exploitable est l'étape à laquelle s'observe une multiplication des réponses face à la décroissance de la ressource foncière : nous pouvons parler ici d'un rapport complexe entre population et foncier. En vérité, ces réponses tentent surtout de maintenir un schéma socio-économique hérité des ancêtres, celui de vivre en communauté et transmettre la terre aux générations suivantes.

Conclusion

Le rôle d'assurance de la terre

L'hypothèse du rôle « négatif » de la terre sur la fécondité sur le long terme, *Land–security hypothesis* (Stokes et Schuyter, 1984 ; Cain, 1985 ; Sharif et Saha, 1993), suggérant une baisse de la fécondité n'est pas entièrement transposable sur la population que nous étudions, car la terre a toujours rempli le rôle de sécurité pour les parents ruraux. En témoigne la pleine propriété de ses terres jusqu'à la mort de l'individu. Les enfants, encore nombreux, peuvent rester dans le village ou partir (même si l'installation des enfants dans le village de leur père est idéale), et le père demeure propriétaire y compris des terres données. Traditionnellement, la sécurité vieillesse se fait par la terre et les enfants, et actuellement de plus en plus par la terre.

La causalité inverse

La thèse de Cain (1985) « *reverse causation* » voulant que les paysans ruraux augmentent leurs surfaces en fonction des superficies ne nous permet pas d'expliquer la relation terre–fécondité au sein de la population étudiée. Cette idée intéressante nous a poussés à saisir les modes d'accès à la terre dans ce milieu rural. En effet, outre la transmission intergénérationnelle, les échanges monétarisés se développent rapidement. Si les parcelles acquises par achat constituent l'essentiel des terres possédées par certains villageois, elles n'expliquent sans doute pas les quantités de terres possédées par les exploitants ruraux, les surfaces n'augmentant pas en fonction du nombre d'enfants.

La théorie de La demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole

La fécondité reste élevée dans la zone de recherche, comme dans l'ensemble du monde rural à Madagascar. C'est une caractéristique traditionnelle des milieux ruraux. Une descendance nombreuse peut produire davantage, mais représente aussi une charge. Les enfants sont « utiles » en tant que main-d'œuvre à la fois pour l'exploitation familiale féminine et masculine. A ces besoins familiaux en main-d'œuvre s'ajoute la valorisation d'une descendance nombreuse, qui semble toutefois reculer parmi les jeunes. Le changement que nous avons observé au niveau de la perception et des représentations en

matière de fécondité, n'est pas encore clairement lié à celui du nombre d'enfants nés vivants. L'autre option selon laquelle les parents pourraient faire plus d'enfants afin d'avoir plus de ressources économiques ne nous semble pas être une logique pertinente parmi la population, au regard des enquêtes qualitatives que nous avons menées.

Les éléments d'analyse mis en évidence précédemment nuancent l'idée d'une fécondité en fonction des besoins :

la fécondité, quoiqu'élevée, ne semble pas à la mesure des besoins en bras de l'exploitation familiale, particulièrement élevés lors de la période de labour- repiquage. Deux facteurs interviennent ici : le recrutement des salariés agricoles et le recours à l'aide, qui apportent de la flexibilité à la mobilisation de la main-d'œuvre,

L'hypothèse du profit économique des enfants à leurs parents est relativisée si l'on considère l'enfant comme une charge jusqu'à environ quatorze ans, puis une main-d'œuvre gratuite pour l'exploitation familiale, et éventuellement rémunérée pour un travail extra-familial, jusqu'à son entrée en union. Le fait que le père-donateur garde généralement des terres à exploiter par lui-même au moment de la dotation de ses héritiers indique que la terre est le principal moyen d'assurance aux yeux des paysans chefs de ménage. La participation des enfants aux travaux agricoles est attendue mais n'est pas la finalité de la reproduction.

Les jeunes ont moins de terre que leurs parents. L'accès à la terre dépend largement de l'héritage parental, précède l'entrée en union de l'individu donc son nombre d'enfants. La relation entre le facteur âge et la terre est à lire en terme de cycle de vie individuel et familial.

La relation terre-fécondité sur les Hautes Terres malgaches : une fécondité d'héritage

La descendance permet au paysan malgache des Hautes Terres d'accomplir le rôle traditionnel ancestral, celui de transmission des terres aux enfants. Il y a certes une volonté, ou au moins un désir de réduire le nombre de bouches à nourrir, mais au-delà de cet argument économique, sans doute valable dans les milieux pauvres, il y a une volonté de réduire le nombre d'héritiers, l'enfant étant vu par les parents comme un héritier qui a le droit de recevoir les terres laissées

par les ancêtres. C'est cette plate-forme ancestro-spatiale qui est remise en cause sous l'effet de la réduction des terres transmises. La décomposition touche les deux principales composantes du schéma social : les terres, de par la réduction des surfaces, et sa population, à travers l'émigration car, ce sont des héritiers qui partent. La fécondité est à lire dans ce schéma en mouvement. Il ne s'agit pas ici d'une « baisse » de la fécondité comme on pourrait le dire pour d'autres populations, notamment celles des pays dits développés –dans un processus de changement culturel et de modernisation– mais d'un recul de la taille de la descendance en écho à celle de l'héritage, ce que nous appelons une fécondité d'héritage. C'est une demande d'entamer un nouveau cycle : ouverture-appropriation d'un nouvel espace, c'est-à-dire fonder de nouveaux villages où les terres sont disponibles, établir des rizières et les transmettre aux enfants.

En définitive, une question se pose : jusqu'à quand ce schéma résistera-t-il aux contraintes économiques ? Nous l'avons vu, les Malgaches répondent par la flexibilité, la mobilité, l'évitement des conflits, ou encore l'adoption de nouvelles règles de partage. Les individus, visiblement conscients du changement social, réclament un rôle plus fort de l'Etat en appui du mécanisme social de protection des droits sur la terre. La gestion des conflits témoigne des limites du système de gestion coutumière. Les morcellements successifs des terres semblent poser une double problématique aux paysans : l'insuffisance des surfaces arables et la sécurisation des droits. Le ménage s'avère une unité d'analyse pertinente de la relation, mais sans doute pas suffisante. Si certaines réponses, comme la volonté de réduire sa fécondité ou encore l'émigration, peuvent apparaître comme des comportements issus du ménage, elles ne peuvent être lues que par rapport à la phase dans laquelle se situe la communauté de ce même ménage, c'est-à-dire le degré de disponibilité en terre du terroir. La relation entre la dynamique démographique et la gestion des ressources foncières doit se lire, nous l'avons vu, selon une grille de lecture interdisciplinaire tout en s'appuyant sur des informations quantitatives et qualitatives.

Références Bibliographiques

Alter G, Condran G, Easterlin R. A, (1978). «Farm and farm families in old age and new areas : the northern states in 1860, in *T. K. Hareven, M.A Vinovskis, Family and population in Nineteenth Century America, Princeton, Chapitre 1.*

Augustins, G, (1973). «Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (Haut plateaux de Madagascar), *thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en ethnologie, Université de Paris X-Nanterre, 283 p.*

Blanc Pamard C & Ramiarantsoa H.R, (2000). «Le terroir et son double. Tsrahonenana 1966-1992 Madagascar, *IRD, coll. à travers champs, Paris, 254 p.*

Bonnemaison J, (1967). «Le terroir de Tsarahonenana. Introduction à la région d'Ambohibary (Vakinakaratra), *Orstom, Tananarive, 247 p.*

Boserup E, (1970). «Évolution agraire et pression démographique, *Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 1970, 280 p.*

Boserup E, (1985). «Economic and Demographic Interrelationships in sub-saharan Africa, *Population and Development review. vol 11, n°3, pp. 383-397.*

Bontems C(dir), (2001). «Les caractéristiques du mariage malgache traditionnel, in *Mariage-Mariages : actes du 2^{ème} colloque international, 9-10 mai 1997, Association française d'anthropologie du droit, Université Paris-Sud 11-Paris-Sceaux. PUF, Paris, pp. 267-293.*

Cain M, (1977). «The economic activities of children in a village in Bangladesh, *Population and development review, 3(3), pp. 201-227.*

Cain M, (1978). « The household life cycle and economic mobility in rural Bangladesh, *Population and Development Review, 4(3), pp. 421-428.*

Cain M, (1985). «On the relationship between landholding and fertility, *Population Studies, 39(1), pp. 5-15.*

Clay D.C & Johnson N.E, (1992). «Size of farm or size of family: which comes first? *Population Studies, London, 46, pp. 491-505.*

Gastineau B & Rakotondrafara C & Sandron F (eds), (2004). « Enquête Référence 4D : premiers résultats, Rapport intermédiaire du Programme 4D, *Institut Catholique de Madagascar, Institut de recherche pour le développement, Antananarivo, 93 p.*

Grouzis M & Milleville P & Razanaka S, (2000). « Exploitation du milieu et dynamiques écologiques, *in, Sociétés paysannes, dynamiques écologiques et gestion de l'espace rural dans le sud-ouest de Madagascar, Rapport scientifique final, comité SEAH, CNRS.*

Lacombe B, (1997). «Pratique du terrain, méthodologie et techniques d'enquête, *Thèse de doctorat en démographie, Université de Paris I, tome 1, Paris, 847 p.*

Omrane M & Ramasinjatovo N, (2005). « Inégalités spatiales en matière d'accès à la terre en milieu rural malgache : impact sur les comportements démographiques et socio-économiques, *in Jauze J.-M. ; Guébourg J.-L. (eds.). Inégalités et spatialité dans l'océan Indien, L'Harmattan, Paris, pp. 219-231.*

Ottino P, (1998). «Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine, *Karthala/ORSTOM, Paris, 685 p.*

Quesnel A, (2004). «Dynamiques de peuplement, appropriation de l'espace rural et environnement, *in Domenach, H. ; Picouët, M (dir). Environnement et populations : La durabilité en question, L'Harmattan, collection Population, Paris, pp. 53-75.*

Rakotovondrahona P.L, (2003). «Pauvreté et transition de la fécondité à Madagascar, la capitale et les provinces, *thèse de doctorat en géographie humaine, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, juin, 401 p.*

République de Madagascar, (1999). «Enquête prioritaire auprès des ménages, Rapport principal, Ministère des finances et de l'économie, *secrétariat général, direction générale de l'institut national de la statistique (INSTAT), Antananarivo, 191 p.*

Roca Z, (1991). «Case Study on Population, Status of Women in Rural Development in Phamong District, Lesotho, *in Women in Agricultural Development, Paper n° 5: Women and Population in Agricultural and Rural Development in Sub-Saharan Africa, FAO/FNUAP.*

Schutjer W.A & Stokes C.S & Poindexter J. R, (1983). «Farm Size, Land Ownership and Fertility in Rural Egypt, *Land Economics*, 59(4):393-403.

Sharif M & Saha R.K, (1993). «The observed Landholding-Fertility Relationship. Is it Monotonic ?, *The journal of Development Studies*, 29(2), London, pp. 319-341.

Tabutin D. & Mathieu P, (1996). «Démographie, crise et environnement dans le monde rural africain, in Vallin J. et Coussy R. (eds.). *Crise et population en Afrique, Paris, Etudes du CEPED 1996*, pp. 123-160.

Picouet M (dir), (2006). «Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers, le cas de la Tunisie, *CICRED, Paris*, 283 p.